



Présentation du dispositif bilingue LSF-FE Lycée JPS

1. Administratif (procédures d'affectation, inscription, notification MDPH...)

> ATTENTION : votre enfant doit **obligatoirement** avoir une notification MDPH de votre département, précisant “notification PEJS parcours bilingue Lyon”. Délais longs (6 mois) !

> si votre enfant est en 3e (passage collège lycée) : il faut l'avis favorable de passage en 2de du dernier conseil de classe

> quel que soit le niveau de votre enfant (passage collège lycée OU changement de lycée) :

- votre enfant est déjà scolarisé dans l'académie de Lyon = procédure AFFELNET
- votre enfant est scolarisé dans une autre académie = procédure AFFELMAP (contacter le secrétariat de votre établissement d'origine)

2. Scolarité (configurations d'enseignement? filières JPS? orientation...)

- > 3 configurations d'enseignement :
- co-enseignement : groupe d'élèves sourds en inclusion avec 1 enseignant signant + 1 enseignant non signant
 - cours traduits : groupe d'élèves sourds (en inclusion ou hors inclusion) avec 1 enseignant signant + 1 interprète
 - enseignement direct en LSF : groupe d'élèves sourds seuls avec 1 enseignant signant
- > la 2nde est un niveau d'orientation en 1e : 2 possibilités = 1e Générale (grand choix de spécialités possibles) ou 1e Technologique (STMG, ST2S, STL, STDAA au lycée Jean-Paul Sartre - attention, la filière STDAA est très sélective)
- > le programme dans toutes les disciplines est identique à celui des autres élèves

NB. même si la LSF est la langue première de votre enfant, elle est considérée comme LVC

3. Aménagements à l'examen?

- droit au tiers-temps (épreuves écrites + préparation aux épreuves orales)
- interprète pour la traduction des consignes orales uniquement + pour la passation des épreuves orales
- droit au dictionnaire pour l'épreuve écrite de français
- dispense de l'épreuve orale de LVA ; dispense totale des épreuves de LVB

4. Internat? (jours, horaires, lieu, inscription...)

- Cité Scolaire René Pellet à Villeurbanne (accès métro et bus : trajet 30 mn environ)
- ouvert du dimanche soir (sauf vacances scolaires - y compris la veille de la rentrée) au vendredi matin
- l'internat est fermé en journée (7h30-18h), mais les élèves peuvent être accueillis au lycée (CDI, salle de permanence...)
- inscription : demander au secrétariat du lycée Jean-Paul Sartre, qui fait le relais (ce.0693044j@ac-lyon.fr)
- les surveillants de l'internat maîtrisent la LSF

5. Vie du lycée?

- des interprètes sont présents au lycée pour l'accessibilité hors temps de classe (rdv conseillère d'orientation, CPE, direction, infirmerie, etc.)
- le lycée est muni de signaux lumineux dans la salle où les élèves sourds sont seuls avec 1 enseignant sourd (sonnerie + alarmes incendie et confinement)
- il y a des cours de LSF pour les entendants volontaires, ce qui facilite l'intégration des élèves sourds (notamment en 2nde où les élèves de l'option LSF sont dans la même classe que les élèves sourds)
- il y a une Association des Élèves Sourds, très active, qui mène divers projets au lycée (journée d'intégration...)
- des activités, sorties et peut-être voyages sont prévus (sortie théâtre bilingue...)